



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 119535

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation et la reconnaissance du métier de sage-femme. Aujourd'hui, la formation se fait en quatre ans dans une école de sage-femme. Mais ces étudiants sont rattachés à l'université de médecine dont ils doivent suivre la 1^{re} année. Le diplôme de sage-femme est lui aussi délivré par l'université, mais n'est pas pour autant considéré comme un diplôme universitaire. Cette situation ne peut que conduire à une confusion et à une mauvaise reconnaissance du métier de sage-femme. Les étudiants et les professionnels sages-femmes attendent deux mesures, en particulier, dans le cadre de la réforme de nos universités l'intégration, à part entière, de la formation dans l'université et la délivrance d'un diplôme final national et équivalent au master 2 (bac + 5). Il souhaiterait donc connaître la position sur le sujet et s'il entend prendre des mesures pour donner enfin à ces professionnels de la santé toute la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119535

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2032